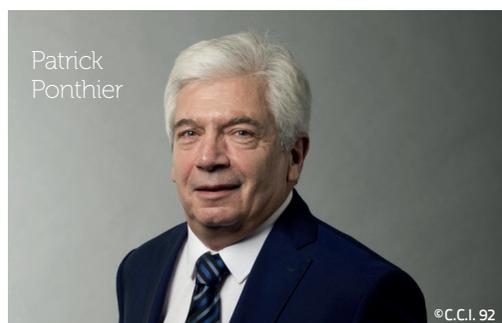


Le commerce en bonne forme

Élu président de la chambre de commerce et d'industrie des Hauts-de-Seine (C.C.I. 92) en novembre 2016, Patrick Ponthier a souhaité que le recensement des commerces dans les trente-six communes du département soit désormais effectué tous les ans, pour permettre d'en suivre l'évolution très régulièrement. À Rueil, les résultats 2017 de cette enquête réalisée sur le terrain attestent de la vitalité du commerce de proximité. Entretien. ▶ Maryline Archimbaud



Patrick Ponthier

« La diversité de l'offre commerciale est préservée, avec seulement 13% d'agences (banques, assurances, immobilier...) grâce à la loi sur la préemption imaginée par Patrick Ollier »

et à la Fouilleuse, crée un certain équilibre territorial. Cette répartition spatiale des commerces, qui s'élargira vers l'est de la ville dans les prochaines années avec la création de l'écoquartier de l'Arse-nal et l'arrivée du métro Grand Paris Express, permet de répondre aux besoins des habitants, mais aussi, à un premier niveau, à ceux des salariés, lesquels sont nombreux à Rueil, en particulier sur les bords de Seine. Or, leurs demandes diffèrent de celles des habitants : elles portent essentiellement sur la restauration, les brasseries, les terrasses...

R.I. : Comment le commerce à Rueil va-t-il et doit-il évoluer dans les prochaines années ?

P.P. : De gros efforts peuvent être faits sur le numérique, pour répondre notamment aux attentes des salariés. L'enjeu est aujourd'hui de leur faciliter

l'acte d'achat, notamment par la livraison sur le lieu de travail et peut-être la création de conciergeries. Pour la restauration du midi par exemple, la vente en ligne livrée au bureau peut représenter jusqu'à 40% du chiffre d'affaires d'un établissement ! Il ne faut donc plus opposer commerce numérique et commerce de proximité. Plus largement, les commerces doivent aujourd'hui s'adapter aux nouvelles habitudes de consommation, pour rester en harmonie avec les attentes des clients.

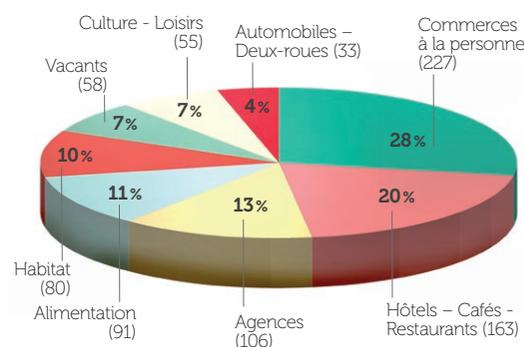
Rueil Infos : Comment se porte le commerce à Rueil, par rapport aux années précédentes et aux autres villes du département ?

Patrick Ponthier : Nous constatons tout d'abord une très grande stabilité, à la fois du nombre de commerces – 813 en 2017, contre 814 en 2014 –, mais aussi des enseignes, à 80% inchangées, et de la répartition par catégories (voir infographie). Les plus représentées sont les commerces à la personne (habillement, accessoires, soins du corps, services aux ménages; 28%), suivis des cafés, restaurants et hôtels (20%), de l'alimentation (11%) et de l'habitat (10%), des catégories qui progressent en outre dans le centre-ville par rapport à 2014. Cette stabilité est le signe de l'attachement des Rueillois à leurs commerçants de proximité qui, en retour, entretiennent ce lien fort par de nombreuses animations et actions commerciales. Le taux de vacance des cellules commerciales est une autre preuve du dynamisme rueillois : de 7% dans l'ensemble de la ville, et même 3% dans le centre-ville, il se situe bien en deçà des 12% de la moyenne départementale. Enfin, la diversité de l'offre commerciale est préservée, avec seulement 13% d'agences (banques, assurances, immobilier...). Une proportion qui a tendance à reculer, sous l'effet notamment du périmètre de préemption mis en place par la mairie. Cette loi, imaginée par Patrick Ollier, contribue significativement à la sauvegarde du commerce de proximité.

R.I. : L'offre commerciale semble concentrée dans le centre-ville. Qu'en est-il dans les autres quartiers ?

P.P. : Le centre-ville accueille en effet près de la moitié des commerces (45%), mais l'existence de deux autres pôles importants, à Rueil-sur-Seine

Les commerces par catégorie



© Mairie de Rueil-Malmaison